Cas chirurgical et paramédical de juillet 2010

Plainte pénale pour blessures involontaires

Analyse approfondie Analyse des barrières

BARRIERES DE PREVENTION	Problématiqu e dans le cas	Contribution relative		
Prophylaxie anticoagulante pré opératoire chaque fois que nécessaire	OUI	Importante		
Visite médicale quotidienne des opérés (de préférence, avant la matinée opératoire) par le chirurgien ou l'anesthésiste	Ś	Mineure		
BARRIERES DE RECUPERATION				
Déplacement du médecin sur appel des soignants devant un malaise ou tout tableau de complication post opératoire	OUI	Importante		
Information du personnel soignant sur les signes révélateurs d'une embolie pulmonaire en post-opératoire immédiat et notamment, les formes non douloureuses	OUI	Importante		
Traçabilité des appels de malades au personnel soignant (horaire, motif, gestes pratiqués, nom du médecin éventuellement prévenu, décision médicale)	Absente ou Insuffisante	Modérée		
Visite médicale obligatoire pour prononcer la sortie du patient	OUI	Majeure		
Score infirmier ' de mise à la rue' du patient (score de Chung ou autre)	OUI	Majeure		
Attestation de sortie contre avis médical signée par le patient	OUI	Mineur		
BARRIERE D'ATTENUATION				
Transfert en service spécialisé pour prise en charge et traitement anticoagulant adaptés	NON			

ANALYSE DETAILLEE

Causes profondes

Pour la partie relevant de l'hôpital (méthode ALARM)			
Nature de la cause	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative	
Institutionnel (contexte économique réglementaire)	Ś	Ś	
Organisation (personnels et matériels, protocole)	Absence de médecin susceptible d'intervenir en cas de besoin (en dehors de ceux présents au bloc opératoire) Absence de visite postopératoire par	Majeure	

Environnement du travail (effectifs,	le chirurgien Absence de protocole de sortie Autorisation de sortie du patient sans avoir été revu depuis l'intervention par un médecin	8
charge de travail, maintenance, équipements)		·
Equipe (communication, supervision, formation)	Insuffisance de formation du personnel soignant pour la surveillance de la période postopératoire immédiate Défaut de traçabilité dans les feuilles de surveillance Défaut de supervision de l'infirmière par l'anesthésiste Défaut (absence ?) de communication entre anesthésiste et chirurgien	Importante
Individus (compétences individuelles)	Insuffisance de compétence du personnel soignant dans la prise en charge d'un « malaise » en postopératoire immédiat	Importante
Tâches à effectuer (disponibilité et compétence)	Domicile du chirurgien situé à 40 km de la clinique	Mineure
Patients (comportements, gravité)	Patiente désirant sortir le plus rapidement possible, son fils l'attendant à la maison	Importante